

Who's who de l'euroféminisme

Autor(en): **Chaponnière, Corinne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **83 (1995)**

Heft 1

PDF erstellt am: **19.01.2020**

Persistenter Link: <http://doi.org/10.5169/seals-280569>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Who's who de l'euroféminisme

Qui fait quoi? Plusieurs organismes européens travaillent spécifiquement pour l'égalité entre femmes et hommes. En voici les principaux.

◆ **La Commission des droits de la femme**, du Parlement européen. Elle a été créée en 1984 et comprend trente membres et trente suppléant-e-s.

Ses fonctions principales sont d'élaborer des rapports sur les propositions de la Commission dans le domaine des droits de la femme, et de veiller à l'application des directives déjà en vigueur en matière d'égalité.

Elle se réunit tous les mois et organise également des auditions sur différents thèmes.

◆ **L'Unité pour l'égalité des chances**, de la Commission européenne. Créée en 1976, l'Unité faisait partie de la direction générale V («Emploi, relations industrielles et affaires sociales»), dirigée par le commissaire Padraig Flynn. (Rappel: la Commission est organisée en 23 «directions générales» toutes attachées à un-e commissaire.) Mais dès cette année, le dossier de l'égalité des chances change de direction, pour être attribué à la nouvelle commissaire suédoise Anita Gradin. Ce déplacement résulte d'un geste bienvenu du nouveau président de la Commission, M. Jacques Santer, qui au moment de la distribution des portefeuilles, quelques semaines avant le vote suédois sur l'adhésion à l'Union européenne, a jugé opportun de confier ce dossier à la commissaire désignée par la Suède, dont on sait l'attachement aux valeurs d'égalité entre les sexes. Les fonctions de l'Unité pour l'égalité des chances sont de contrôler l'application de la législation européenne, de proposer et de soumettre de nouveaux textes législatifs aux ministres de la Communauté, afin qu'ils en débattent, les modifient et les adoptent.

L'Unité pour l'égalité des chances travaille en contact étroit avec la Commission des droits de la femme (voir plus haut), ainsi qu'avec les expert-e-s d'égalité des chances des Etats membres, (deux par Etat) par le biais d'un Comité consultatif pour l'égalité des chances entre hommes et femmes qui se réunit trois fois par an à Bruxelles.

L'Unité est également en contact suivi avec le

◆ **Comité directeur de l'égalité entre les femmes et les hommes** du Conseil de l'Europe (composé d'experts désignés par les 31 Etats membres), et avec la Commission de la condition de la femme du Conseil économique et social des Nations Unies.

Enfin, c'est encore l'Unité de la Commission qui crée et anime des réseaux d'experts nationaux, dits

– programme de formation professionnelle pour les femmes,
– actions positives en entreprises.

Certains de ces «réseaux» sont des groupes de travail constitués de responsables des gouvernements nationaux, ou des cadres des professions concernées. Par exemple, le réseau «égalité à l'école» est constitué des représentants des 12 ministères de l'éducation, plus ceux des ministères chargés de l'égalité des chances; le réseau «radio et télévision» est en fait un «comité directeur» composé des cadres supérieurs des services du personnel des chaînes publiques de radio-TV des Etats membres.



Au centre Mme Colette Flesch, directrice générale DG X.

◆ **Le Service informations femmes** relève également de la Commission européenne. Attaché à la direction générale de l'information (DG X), le service a pour fonction d'informer les groupements, associations et mouvements féminins sur la politique communautaire. Il publie un bulletin mensuel, la «Lettre des femmes d'Europe», ainsi que des cahiers thématiques.

Deux «cellules» rattachées à deux autres directions générales (DG I et DG VIII) s'occupent des femmes et du développement. Enfin, un budget a été ouvert en

◆ **Réseaux européens pour l'égalité des chances**. Ces réseaux servent à étendre dans les pays membres les actions communautaires: récolter, rassembler et diffuser les données et informations; mener, puis évaluer des actions de promotion, de sensibilisation, de formation, de coopération, etc. dans les domaines qui leur sont propres. Il y a actuellement neuf réseaux, travaillant dans les domaines suivants:

- application des directives sur l'égalité,
- situation des femmes sur le marché de l'emploi,
- les femmes et la prise de décision,
- l'égalité des chances à la radio et à la télévision,
- garde des enfants et autres mesures visant à concilier les responsabilités professionnelles et familiales,
- l'égalité des chances à l'école,
- initiatives locales d'emploi,

1993 pour des actions en faveur des femmes des pays d'Europe centrale et orientale.

Il nous faut citer encore un organisme non gouvernemental actif au sein de l'Union européenne:

◆ **Le Lobby européen des femmes**. C'est le plus grand organe de coordination d'organisations nationales et européennes non gouvernementales de femmes de l'Union. Le Lobby opère comme courroie de transmission entre sa base (les membres de ses organisations) et les personnalités politiques aux niveaux nationaux et européen, afin que les intérêts des femmes «soient entendus», affirme le Lobby, par ceux qui prennent les décisions». Le Lobby est subventionné par l'Union européenne

Corinne Chaponnière